



## DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DES BAUMETTES
PROJET DE DEMOLITION – RECONSTRUCTION DE BAUMETTES 3

COMMUNE DE MARSEILLE – DEPARTEMENT DES BOUCHES-SUR-RHONE

PIECE A	GUIDE DE LECTURE
PIECE B	OBJET DE L'ENQUETE, INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
PIECE C	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PIECE D	ETUDE D'IMPACT ACTUALISEE
PIECE E	AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ET REPONSES ECRITES DE L'APIJ
PIECE F	AVIS DES COLLECTIVITES INTERESSEES
PIECE G	LES ANNEXES

## INFORMATION SUR L'ABSENCE D'AVIS DE LA METROPOLE AIX – MARSEILLE – PROVENCE ET DE LA COMMUNE DE MARSEILLE SUR L'ETUDE D'IMPACT ACTUALISEE REALISEE AU TITRE DU PROJET DE DEMOLITION – RECONSTRUCTION DE L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DES BAUMETTES 3 A MARSEILLE

L'autorité compétente a sollicité l'avis, par courriers distincts, de la Métropole Aix – Marseille – Provence et de la commune de Marseille sur l'étude d'impact actualisée réalisée au titre du projet de démolition – reconstruction de l'établissement pénitentiaire des Baumettes 3 à Marseille, en application des dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement.

Ces collectivités territoriales directement intéressées par la réalisation de ce projet n'ont pas formulé d'avis dans le délai de deux mois imparti à compter de la date de réception du courrier précité.